**Info Coisy – *Novembre 2021***

**11 NOVEMBRE 2021**

Les Anciens Combattants et le Conseil municipal vous invitent à commémorer l’anniversaire de l’armistice du 11 novembre 1918.

11 heures : Cérémonie religieuse, suivie d’un dépôt de gerbe au monument aux morts et du traditionnel pot de l’amitié.

**Rendez-vous à la Mairie à 10 h 55**

**Informations du Smirtom**

La collecte robotisée concernant les ordures ménagères arrive dans notre commune.La dernière collecte traditionnelle (OM) se fera **le vendredi 12 novembre.**

Sortez donc votre poubelle, même si celle-ci n’est pas pleine, car lors de la collecte suivante, **le vendredi 19 novembre**, c’est votre nouvelle poubelle qu’il faudra sortir.

Un marquage au sol (temporaire) vous indiquant à quelle place vous devrez mettre votre poubelle va être réalisé le **09 novembre à partir de 9h30 en présence du Maire**. Il faudra pour certaines maisons que vous traversiez la rue car le camion ne collecte que d’un côté. Dans certains cas, là où c’est possible, nous vous demanderons de regrouper vos poubelles.

**A partir 12 novembre**, vous laissez votre ancien bac sorti, il sera ramassé sous huit jours par nos équipes. Par contre, si vous le souhaitez, vous pouvez le garder et l’utiliser comme vous voulez. Dans ce cas, rentrez- le après la collecte.

**Pourquoi changer de système ?**

La tarification incitative est un projet qui doit permettre au SMIRTOM d’atteindre plusieurs objectifs :

* **Respecter les lois de Grenelle** votées en 2009 et 2010. Le principe : chaque usager devient acteur de sa facture en étant responsabilisé et sensibilisé à sa production de déchets.
* **Maîtriser les coûts** : le SMIRTOM subit une augmentation régulière de son budget du fait de l’application de la réglementation (interdiction des marches arrière lors de la collecte…), la mise aux normes des outils de traitement (centre d’enfouissement technique…), l’augmentation des taxes (la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui passe de 18 € en 2019 à 65 € la tonne en 2025…).
* **Assurer une transparence des coûts** : Un usager qui présente peu de déchets à la collecte, qui trie et qui composte, maîtrisera sa facture par rapport à l’usager qui ne fait pas d’effort de tri.